LE RESEAU DES ORGANISMES DE FORMATION DU RECYCLAGE

LE GUIDE

Ce guide est destiné aux organismes et établissements de formation, membres du réseau et à ceux souhaitant s'y investir.

Il présente les informations relatives à la mise en place et au fonctionnement du réseau de la Branche du Recyclage.

SOMMAIRE

Le contexte

La Branche du Recyclage en France 1
Les évolutions et les nouveaux enjeux 5
L'état des lieux de l'offre de formation 8

Le cadre du réseau

Les objectifs et missions 10
Le plan d'action 11

La stratégie de fonctionnement du réseau

Les modalités d'adhésion et la charte d'engagement 13
Les modalités d'animation 15
Les principes de la démarche qualité 16

FEDEREC
Fédération des entreprises du recyclage
101 rue de Prony, 75017 PARIS
Tel : 01 40 54 01 94

FORMAREC
101 rue de Prony, 75017 PARIS
Tel : 01 40 54 01 94

Le contexte

La Branche du Recyclage en France

Le **secteur**, selon l'INSEE et UNISTATIS, est composé de 5 448 entreprises (dont 59% n'ayant pas de salarié) au **1er janvier 2010**, pour 2 734 établissements (ayant au moins 1 salarié) regroupant 32 223 salariés **en 2010. C'est l'ensemble des entreprises ayant pour code NAF 38.31Z, 38.32Z et 46.77Z.**

La **Branche** (entreprises relavant du champ professionnel et territorial de la convention collective des industries et commerce de la récupération – brochure 3228) regroupe 2 350 entreprises pour 27 100 salariés. Parmi elles, 1 525 entreprises employant 24 089 salariés en **2010**, versent leur contribution au FORCO.

Les entreprises du recyclage se répartissent en 3 grandes activités :

❑ **La récupération des déchets triés** (NAF 38.32Z), comprenant les matériaux métalliques, les matériaux non métalliques, les matières 1ères secondaires métalliques (métaux ferreux et non ferreux, cuivre, nickel,…) et les matières premières secondaires non métalliques (verre, papiers et cartons, plastique, textile,…). *76 % environ des entreprises de la Branche.*

❑ **Le démantèlement d'épaves** (NAF 38.31Z) de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques. *14% environ des entreprises de la Branche.*

❑ **Le commerce de gros de déchets et débris** (NAF46.77Z), y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison, mais sans réelle transformation. *10% environ des entreprises de la Branche.*

En 2012

- 47,1 millions de tonnes collectés

- 44,3 millions de tonnes de nouvelles matières premières produites

- 94 % de taux de production

12,375 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Site : www.federec.org

Les acteurs du Recyclage

Gestion déchets ménagers et assimilés

Communes (ou regroupements)

Responsables de la gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Producteurs de déchets

- Entreprises : chutes de production, équipements hors d'usage, emballages…
- Ménages via la commune : emballages, journaux, équipements en fin de vie…

Adhésion

Eco-organismes

Les producteurs, importateurs et distributeurs de produits peuvent être obligés(*) de contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent. Ces acteurs peuvent mettre en place collectivement des éco-organismes, auxquels ils versent une contribution financière et transfèrent leur obligation. Ces éco-organismes, agréés par l'Etat, prennent en charge pour le compte de leur adhérent, l'enlèvement et le traitement des déchets. Ils sélectionnent pour ce faire des opérateurs spécialisés par appel d'offre.

Récupération

Services déconcentrés de l'Etat

Les installations de transit ou traitement des déchets relèvent potentiellement de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (IPCE). L'instruction des demandes d'exploitation et le contrôle des installations sont effectués par les services de l'Etat.

Réglementation IPCE

Entreprises du recyclage

Transformation des déchets en matières premières recyclées (MPR)

Appel d'offre

Commercialisation

Conseils généraux

Chargés du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Conseils régionaux

Chargés du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux.

Entreprises utilisatrices des MPR

Entreprises de la métallurgie, de la sidérurgie, du bois / papier, des équipements et composants électriques et électroniques…

(*) En application du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) dont relèvent certains déchets et produits en fin de vie.

Les acteurs du recyclage- Source : Convergences n° 48, Le secteur du recyclage en Poitou-Charentes – Publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation - Décembre 2012

Répartition des entreprises selon leur taille (2010)

-**La récupération des déchets triés** (NAF 38.32Z) : 81% sont des entreprises de 1 à 5 salariés.
- **Le démantèlement d'épaves** (NAF 38.31Z) : 83% sont des entreprises de 1 à 5 salariés.
-**Le commerce de gros de déchets et débris** (NAF46.77Z) : 73% sont des entreprises de 1 à 5 salariés.

Huit professionnels sur dix sont des employés ou des ouvriers (78 % de l'effectif total). Les métiers du recyclage sont classés en cinq grandes familles professionnelles.

Focus sur les familles professionnelles

❑ Famille exploitation

Opérateur de production

Il effectue les opérations de base permettant le tri, le conditionnement, la transformation simple des matières (déchets) en matières premières recyclées, selon les instructions du chef d'équipe.

Conducteur de process

Il effectue les opérations nécessaires à la préparation des installations, à la mise en œuvre et au suivi d'un process de production.

Conducteur d'engins

Il réceptionne, identifie et effectue un contrôle de la marchandise à l'arrivée sur le site, en lien avec le chef d'équipe ou le responsable d'exploitation.

Chef d'équipe

Il encadre au niveau opérationnel l'équipe.

Responsable de site

Sur un site donné, il a la responsabilité du management des équipes et de leur sécurité, des équipements et de leur maintenance, de la gestion d'un budget et de la qualité des matières premières recyclées et valorisées.

Responsable d'exploitation

Il est chargé d'organiser le process de transformation des déchets ou matières en matières premières recyclées et valorisées.

❑ Famille transport

Chauffeur

Il transporte la matière à recycler du fournisseur au site et/ou du site chez les clients dans de bonnes conditions et dans les délais.

❑ Famille administrative

Opérateur de bascule

Il est chargé de l'accueil des fournisseurs et des transporteurs à l'entrée du site.

Assistant administratif

Il est chargé d'effectuer l'ensemble des reportings concernant les documents réglementaires, les clients de taille importante et les bordereaux de suivi de déchets pour les clients ISO 14001.

Responsable expédition

Il est chargé principalement d'organiser les transports pour les ventes et les achats et de rédiger les documents correspondants.

Consulter ou télécharger les fiches en ligne
www.forco.org/cartographie-observatoire
www.federec.org

❑ Famille commerciale

Assistant des ventes

Il assure l'interface entre un fournisseur (ou une filiale), une entreprise de récupération et un client pour l'enregistrement et la préparation des commandes.

Commercial

Il est en charge des ventes, de l'animation et du développement commercial sur sa zone d'intervention.

Technico-commercial

Il a pour mission de vendre une prestation de recyclage de déchets auprès de fournisseurs.

Responsable marketing

Il a pour mission la gestion des projets de développement et de valorisation de nouvelles filières de matières recyclables, l'analyse de la profitabilité par filière, la gestion des filières de vente produits.

❑ Famille ingénierie/expertise

Technicien de Laboratoire

Il effectue toutes les analyses de déchets, de matières premières secondaires et des produits finis recyclés.

Responsable Laboratoire

Il supervise l'ensemble des analyses des échantillons de déchets (en réception, voire en amont des offres commerciales) et de produits recyclés (en aval du process de production).

Responsable maintenance

Il assure le bon fonctionnement des matériels utilisés dans les différents process.

Ingénieur process

Il est chargé de réaliser les études d'ingénierie, de mettre en œuvre les nouveaux process de production, d'adapter les process existants aux besoins de l'entreprise ou de les mettre en conformité aux normes existantes.

Responsable Qualité Sécurité Environnement

Il a pour mission de veiller à la sécurisation des installations et des espaces d'exploitation, sur le site et vis-à-vis de l'environnement.

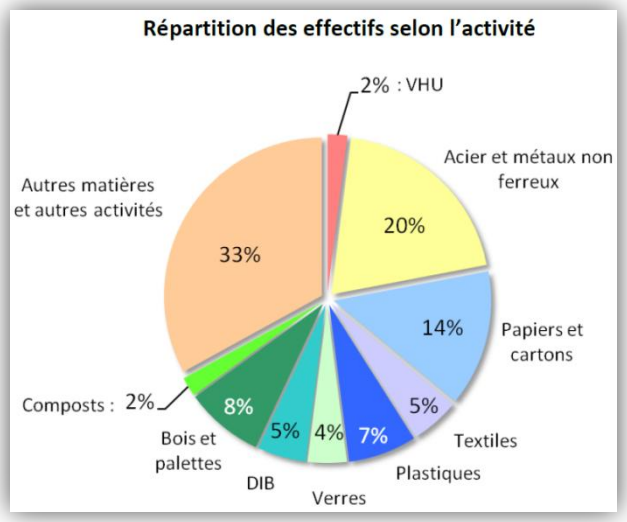

Données 2012 : L'observatoire statistique de FEDEREC Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles

Les évolutions et les nouveaux enjeux

Les entreprises du recyclage occupent une place majeure dans le paysage et dans la chaine d'activités dédiée à la gestion et la valorisation des déchets. Ces entreprises sont impactées de manière constante par les évolutions réglementaires, technologiques et sociétales. Elles voient également leurs modèles économiques, leurs activités, leurs stratégies et leurs besoins en qualification se modifier.

❑ Evolutions réglementaires

Le principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP)

Basée sur le principe du **pollueur-payeur**, la REP a été actée par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. En application de cette loi, les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent remplir leurs obligations soit par la mise en place d'un système individuel de collecte et de traitement, soit de manière collective en adhérant et en contribuant à un éco-organisme, auquel ils délèguent leurs obligations.

La mise en application de ce principe constitue un important levier d'organisation et de développement des filières de recyclage. La première filière REP a vu le jour en 1993 pour les emballages ménagers. Depuis, d'autres produits relèvent de ce principe.

La Directive Cadre Déchets

Au niveau européen, la Directive Déchets du 19 novembre 2008, transposée en droit français en 2010, place le recyclage en 3ème position des priorités en matière de gestion des déchets. La directive hiérarchise les principes à mettre en œuvre pour diminuer l'impact environnemental des déchets.

Elle contribue à **augmenter la part de récupération et de recyclage dans les filières de gestion des déchets et favorise ainsi le développement de l'activité du Recyclage**.

Cependant, les priorités accordées à la prévention et au réemploi favorisent également **une amélioration des procédés de fabrication et une diminution des gisements de déchets**, avec pour conséquences une réduction des matières fournies aux entreprises du recyclage et une « nouvelle » responsabilité des entreprises sur **la qualité de la matière recyclée**.

Le Grenelle de l'environnement

La loi « Grenelle II » adoptée le 29 juin 2010, détaille les grands engagements et décline les orientations de la loi « Grenelle I » et prévoit des objectifs chiffrés. La traduction de ces objectifs aura un impact sur les filières de récupération et de recyclage **en termes de création de nouveaux emplois** au niveau national à l'horizon 2015.

La Directive européenne DEEE

Entrée en vigueur en 2005, cette directive a pour objectif de favoriser le recyclage des équipements électroniques et électriques. Elle impose aux fabricants et aux importateurs d'équipements électroniques et électriques de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Révisée en 2012, la directive prévoit de nouveaux objectifs de collecte et une augmentation du taux de recyclage des DEEE à partir de 2015. Le renforcement des exigences en matière de recyclage lié à la mise en œuvre de ces réglementations contribue à augmenter les quantités de matériaux à recycler, concourant ainsi à **l'accroissement de l'activité des entreprises du recyclage**. Cette progression d'activité concerne davantage les filières de recyclage les plus récemment mises en place (DEEE, plastiques, textiles).

❑ Evolutions technologiques

Renforcement de l'automatisation

Le renforcement des fonctions de tri au sein des entreprises s'accompagne d'une exigence croissante en termes de **qualité** du tri et d'une **recherche accrue de productivité** avec l'augmentation des cadences de tri et de la diversité des matériaux à trier.

Ces évolutions conduisent à un **renforcement de l'automatisation** des installations au sein des entreprises du recyclage. Cette automatisation s'accompagne également d'une diminution du nombre de trieurs et d'une mutation du métier de trieur qui devient davantage contrôleur qualité et dont les conditions de travail offrent davantage de confort et de sécurité. En conséquence, le niveau de qualification des emplois augmentera, les besoins en compétences à hautes qualifications augmenteront.

Des avancées technologiques

L'accroissement des exigences en termes de **qualité** et la **complexité** croissante des produits mis sur le marché imposent aux entreprises du recyclage la mise en place de nouvelles technologies et l'utilisation d'installations de plus en plus performantes. L'**automatisation** et le recours à des matériels toujours plus novateurs progressent dans toutes les filières du recyclage. Des progrès importants ont été, également, réalisés en matière d'organisation de la **collecte des déchets** afin de minimiser le coût de transport.

❑ Evolutions sociétales

Ecologie et développement durable

Certaines initiatives institutionnelles ont permis au grand public de prendre davantage conscience de l'importance du recyclage en soulignant le lien direct entre les efforts de tri des particuliers et la potentialité de recyclage du produit trié.

La raréfaction des matières premières vierges encouragent les fournisseurs et les entreprises à mener des réflexions sur l'éco-conception et à incorporer davantage de matières recyclées dans la conception de leurs produits. La dynamique des entreprises en faveur d'une démarche écologique et du développement durable est de plus en affirmée et l'activité du recyclage s'en trouve identifiée et son image, valorisée.

❑ Evolution des stratégies et des modes d'organisation

L'accroissement de la concurrence et de l'internationalisation

Le recyclage se trouve en concurrence avec d'autres filières de traitement : la valorisation énergétique, le stockage en centres d'enfouissement, la réutilisation des produits en fin de vie, par le biais des ressourceries et des recycleries.

Les coûts, les contraintes techniques et réglementaires, les débouchés sont des éléments déterminant dans le choix de la filière. En France, les capacités d'utilisation des matières premières recyclées sont, dans presque tous les cas, inférieures à la production de matières recyclées.

Une diversification des activités

Les entreprises du recyclage, anciennement spécialisées sur des flux mono-matériaux, **se diversifient sur des flux multi-matériaux** pour élargir leurs propositions commerciales. De plus, les déchets sont constitués de plus en plus de matériaux différents.

La diversification des activités constitue également pour les entreprises du Recyclage, une réponse pour limiter les pertes d'activités en cas de ralentissement économique d'un secteur client.

Cet élargissement de matériaux impose aux entreprises et salariés de la fonction d'exploitation d'être multi compétents, en capacité de s'adapter au tri et au traitement de nouvelles matières, d'acquérir des connaissances sur les matières de plus en plus pointues.

L'exigence de la qualité

La qualité devient l'un des principaux **facteurs de compétitivité** des entreprises du recyclage. Compte tenu d'une qualité hétérogène des matériaux collectés, des exigences réglementaires et des exigences clients, les déchets récupérés doivent faire l'objet d'un tri plus poussé. Un renforcement conséquent de la **fonction de contrôle-qualité** en sortie de chaîne des matériaux triés, séparés ou conditionnés est à prévoir.

Le **développement de la certification** est par ailleurs observé en réponse à ces exigences. La certification de type ISO est la plus fréquente et fait de plus en plus partie des critères de sélection des entreprises lors des mises en concurrence.

Un mouvement de concentration des entreprises

Les investissements nécessaires pour se moderniser, diversifier l'activité et pour s'adapter aux exigences de qualité ont entrainé **un mouvement de concentration et d'augmentation de la taille des entreprises** du recyclage en France. Certaines petites structures ont disparu ou ont été rachetées par des grands groupes. Ce mouvement répond également aux exigences de **rentabilité** et a permis aux entreprises de réaliser des économies d'échelle.

Les évolutions et les nouveaux enjeux - *Source :* Convergences n° 48, Le secteur du recyclage en Poitou-Charentes – Publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation - Décembre 2012

L'état des lieux de l'offre de formation

La concurrence internationale, les exigences de qualité des fournisseurs et des clients, la montée en puissance des normes et des réglementations liées au Recyclage, la complexification des opérations de tri, les évolutions technologiques, l'évolution structurelle des entreprises, auparavant spécialisées, qui deviennent progressivement polyvalentes… Tous ces facteurs aboutissent à un **scénario favorable en termes de croissance d'emplois** avec notamment l'émergence de nouvelles compétences.

De ce fait, la Branche connaît de nouveaux enjeux en termes **de formation** avec des besoins spécifiques pour recruter de nouveaux entrants dans le métier et pour développer et valider les compétences des salariés en place.

Les certifications spécifiques aux activités du recyclage

Formations de niveau V
- CAP Opérateur des industries du recyclage
- Titre Professionnel Conducteur de Matériel de Manutention et de Conditionnement des Industries des Déchets (CMMCID)

Formations de niveau IV
- BAC Professionnel Gestion des pollutions et protection de l'environnement

Formations de niveau II
- 9 licences professionnelles

Certifications de Branche
- CQP- Certificats de Qualification Professionnelle Opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les industries du recyclage

En 2012, FORMAREC a réalisé, à la demande de la Branche du Recyclage, un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre de formation en identifiant et en analysant les organismes et actions de formation mises en œuvre dans le Recyclage. FORMAREC s'est également intéressée à la demande et aux besoins des entreprises du Recyclage en termes de formation.

❑ Du côté de l'offre de formation

Dans un contexte où l'offre de formation initiale est peu développée et où une part élevée des professionnels est sans diplôme, la formation continue apparait comme essentielle.

Une offre de formation certifiante limitée

Il existe à ce jour peu de **diplômes, titres et certifications spécifiques** aux activités du recyclage *(voir l'encadré page 8)*.
L'offre de formation se développe progressivement, mais elle ne constitue pas aujourd'hui une filière de formation à part entière. Ces formations sont essentiellement ouvertes par la voie de l'apprentissage. L'état des lieux a également permis d'identifier la **nécessité de promouvoir** l'offre existante méconnue aujourd'hui des entreprises et des salariés de la Branche.

Des formations obligatoires dominantes dans le plan des entreprises

Les offres **de formations réglementaires ou obligatoires** *(CACES, FIMO, FCO, habilitation électriques, SST, incendie, sécurité…)* sont abondantes sur le marché. Ces formations sont mises en œuvre par de grands opérateurs de formation nationaux. Le budget de la formation continue des entreprises est en priorité utilisé sur les formations obligatoires et réglementaires.

La quasi absence d'une offre « métier »

L'état des lieux a permis de conforter les postulats faits par la Branche, à savoir **la quasi absence de formations spécifiques pour la Branche du Recyclage.** Les offres de formation « métier » spécifiques au Recyclage sont peu développées, voire absentes sur certains territoires. Il existe très peu d'organismes spécialisés notamment dans le domaine de la **connaissance des matériaux recyclés**. Ces formations sont souvent jugées comme trop généralistes par rapport aux besoins spécifiques des activités de l'entreprise, de ses marchés, à la reconnaissance de matières qu'elle collecte et aux techniques de tri qu'elle mobilise.. Les formations liées à la **conduite des équipements** de production sont mises en œuvre par les fournisseurs en entreprise ou par transfert des savoir-faire en interne formalisés par des procédures établies par le service QSE.

❑ Du côté de la demande

Les obstacles à la formation

La rareté d'un plan de formation structuré dans les petites entreprises, la méconnaissance des employeurs sur les formations spécifiques au Recyclage, la difficulté à libérer les salariés sur site et le budget en priorité alloué aux formations obligatoires sont autant d'obstacles au recours accru à la formation continue dans ces entreprises.

Les attentes

Les entreprises évoquent , également, la nécessité de faire évoluer l'offre pour répondre aux besoins spécifiques des métiers du recyclage avec la mise en œuvre de parcours adaptés, planifiés et évolutifs.

Le cadre du réseau

Les objectifs et missions

La mise en place d'un réseau d'organismes de formation s'inscrit dans le cadre d'un **Accord cadre national de Développement de l'Emploi et des Compétences** (ADEC) dans la Branche du Recyclage, signé le 14 juin 2011.

L'un des thèmes prioritaires de cet accord est la sécurisation des parcours des salariés de la Branche. La Branche souhaite mettre en place une stratégie de formation permettant :

- **De développer une gamme de formation complète adaptée aux différentes cibles et objectifs visés : validation ou renforcement des compétences, insertion, mobilité,…**

- **De faciliter l'accès à ces formations par la structuration d'un réseau répondant aux besoins spécifiques des entreprises.**

FORMAREC a été retenu en juillet 2012, suite à une mise en concurrence et une sélection validée en Comité de Pilotage (Etat, OPCA, Branche professionnelle), pour la structuration de ce réseau.

FORMAREC

Créée en **1972**, FORMAREC est une structure associative, qui intervient dans la **recherche, le développement, l'enseignement des techniques de formation dans les activités de la récupération pour la gestion industrielle de l'environnement et du recyclage**.

Sa principale mission : Accompagner la politique formation de la Branche.

FORMAREC est composé des membres du Conseil d'Administration de **FEDEREC**. La présidence de FORMAREC est assurée par Monsieur Bernard FAVORY.

Son objet était à l'origine de gérer les fonds de formation professionnelle des entreprises de la Branche, ainsi que la réalisation d'actions de formation.

FORMAREC a mené, à plusieurs reprises, des études internes, confiées par FEDEREC, sur les besoins en formation des entreprises et possède donc une réelle expertise sur ce sujet .

Les principaux objectifs du réseau d'organismes de formation envers les entreprises et les salariés sont :

- Mettre en place **des actions de formation adaptées** aux besoins des entreprises et des salariés de la Branche du recyclage.
- Définir **un partenariat** entre professionnels de la formation.
- Construire des **parcours de professionnalisation** et des actions de formation **modulaires**.
- Mettre en place des parcours de **formation certifiants**.
- Développer et faciliter **l'accès à l'alternance.**
- Créer **une dynamique** sur les territoires autour de la formation et de l'emploi dans la Branche du recyclage, développer un réseau de prestataires de proximité.

Les principaux objectifs interne au réseau sont :

- **Mutualiser** les pratiques, développer les échanges pédagogiques
- Mener une **réflexion commune** sur les besoins de compétences de la Branche sur l'ensemble du territoire.

Le plan d'action

Le plan d'action qui suit fait la synthèse entre l'état des lieux réalisé par FORMAREC et le recueil des attentes de la Branche, des entreprises et des organismes de formation vis-à-vis de la l'offre de formation et de la structuration du réseau pour la Branche du recyclage.

Le plan d'action du réseau se décline autour de **4 principaux axes**.

La construction d'une offre de formation adaptée aux besoins en emplois et compétences.

Il s'agit essentiellement des formations destinées aux opérateurs de tri, les conducteurs de process ou encore les responsables d'exploitation.

La construction de l'offre suppose les actions suivantes :

- Mettre en relation les entreprises et les organismes de formation.
- Identifier les besoins des entreprises, confrontées à des nécessités d'adaptations de plus en plus rapides, liées au contexte économique ou aux mutations technologiques.
- Associer les compétences des organismes de formation et construire des parcours de formation adaptés.
- Outiller les organismes pour faciliter l'individualisation et la modularisation des parcours.

La promotion de l'offre de formation auprès des différents acteurs.

L'offre de formation actuelle est méconnue par les différentes entreprises et réseaux d'accueil, d'information et d'orientation. Cela suppose une meilleure lisibilité de l'offre mais également une information ciblée en fonction des acteurs et des objectifs recherchés.

La sécurisation des parcours professionnels.

La sécurisation des parcours suppose de concevoir, envisager l'offre de formation globalement sur tout le déroulé de la vie professionnelle. Le parcours doit donc inclure:

- La capitalisation des compétences acquises.
- La construction de parcours certifiants permettant la progression et la reconnaissance professionnelle.

La qualité des prestations et l'évaluation du dispositif global de formation.

L'organisation des organismes de formation en réseau doit être un gage de qualité pour les entreprises et les salariés de la Branche.

Cela suppose de :

- Contractualiser avec les organismes de formation dans le cadre d'une démarche qualité.
- Evaluer les prestations et les effets de la formation.
- Evaluer le effets du dispositif global sur les parcours professionnels, l'insertion et la professionnalisation de la Branche du Recyclage.

Elément structurant du réseau, c'est également un principe d'engagement des membres du réseau signataires de la Charte .

La stratégie de fonctionnement du réseau

Les modalités d'adhésion et la charte d'engagement

L'intégration dans le réseau est conditionnée par la validation du dossier de candidature renseigné par l'établissement ou l'organisme de formation .

Le dossier de candidature.

Le dossier de candidature est examiné sur deux principaux axes :

- **La capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre des offres de formation adaptées à la Branche du Recyclage.**
- **La capacité du candidat à intégrer et à s'engager dans les actions du futur réseau d'organismes de formation.**

Le porteur du réseau sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Compréhension de la demande et prise en compte des éléments de contexte.
- Expertises et compétences en lien avec la Branche et les métiers du recyclage ou disposant d'un potentiel dans ce domaine *(innovation, nouvelles technologies et formations transverses liées au recyclage)*.
- Expériences en lien avec la Branche et les métiers du recyclage ou expériences transférable dans la Branche.
- Modalités et outils pédagogiques privilégiant l'individualisation des parcours de formation et la mise en situation des apprenants.
- Modalités et outils pédagogiques dans le cadre d'actions de formation certifiante.

L'adhésion des établissements et organismes de formation est matérialisé par la signature de **la Charte d'engagement**.

La structuration de ce réseau repose sur une démarche opérationnelle appuyée sur deux principes :

-La construction d'une offre adaptée aux besoins des professionnels, spécifique recyclage, individualisée ou modularisée permettant de développer l'appétence à la formation.

-La construction et l'animation d'un réseau coordonné, dynamique et interactif, aux objectifs partagés fondées sur une démarche qualité.

La charte d'engagement

Cette charte permet de formaliser l'adhésion au réseau et de préciser le cadre de référence comprenant les engagements mutuels des parties prenantes. Elle concrétise les principes fondamentaux dans lesquels s'inscrivent les actions du réseau. Cette charte constitue le socle du réseau, le premier niveau d'engagement commun.

Elle vise à renforcer l'identité collective autour de 5 principes communs et partagés.

Les membres du réseau s'engagent à :

Mutualiser les pratiques et mener une réflexion commune sur les besoins en emplois et compétences de la Branche.

- En participant aux réunions de mutualisation .
- En menant des échanges sur les besoins en emplois et compétences de la Branche, des orientations de formation, des méthodes pédagogiques.
- En partageant les bonnes pratiques portées par les uns et les autres afin que chacun puisse s'enrichir.

Concevoir une offre de formation adaptée aux entreprises et aux salariés du Recyclage.

- En identifiant les besoins, les exigences et spécificités de la Branche.
- En développant des parcours de formation modulaires et individualisés répondant aux besoins des entreprises et des salariés notamment par la prise en compte de leurs acquis.
- En s'engageant dans la mise en œuvre de parcours de formation menant sur des certifications, notamment celles portées par la Branche.
- En définissant et formalisant des modalités et des outils communs et partagés permettant d'agir collectivement pour développer les performances de chacun.

Contribuer au développement du maillage territorial permettant une offre de formation de proximité.

- Afin de favoriser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire, permettre une meilleure lisibilité de l'offre de formation dans la Branche du Recyclage et une offre de proximité en faveur des entreprises et des salariés.
- En définissant des partenariats et en renforçant l'offre avec des dispositifs complémentaires nationaux et locaux.

Garantir la qualité des actions de formation et contribuer à l'évaluation des effets du dispositif global de formation.

- En assurant une formation de qualité, réalisée par des établissements et organismes de formation disposant de compétences et expertises spécifiques et adaptées.
- En s'engageant dans l'analyse de ses propres pratiques par l'évaluation des actions de formation et des prestations.
- En participant à la mesure des effets de la formation en entreprise mais également de l'impact de l'offre et des actions sur les parcours professionnels, l'insertion et la professionnalisation de la Branche du Recyclage.

Respecter les règles de confidentialité et de Loyauté Commerciale.

- En s'engageant au respect des droits de chacun des autres membres et à la confidentialité des informations.

Dans le cadre du réseau, les organismes de formation bénéficient :

- D'un référencement auprès des entreprises de la Branche du recyclage sur tout ou partie du territoire.
- D'un appui dans leurs démarches vers les entreprises en matière d'information et de communication.
- De réunions de mutualisation.
- D'un soutien dans la recherche de cofinancements nécessaires au fonctionnement des actions mises en place par le réseau.
- D'un accompagnement à la compréhension des enjeux et des réalités des emplois de la Branche à des fins de professionnalisation.

Les modalités d'animation

Les missions de l'animateur du réseau

Identifier les besoins et proposer un plan d'action

- Identifier et recenser les besoins de la Branche du recyclage, des entreprises, des salariés, des établissements et organismes de formation.
- Formaliser les enjeux et proposer un plan d'action sur la base des besoins identifiés, en les hiérarchisant (prioriser les actions).
- Fédérer les membres du réseau autour d'un projet collaboratif.
- Anticiper les projets à venir.

Animer et développer le réseau

- Organiser le cadre d'échanges des entreprises (groupes de travail thématiques, réunions plénières, visites d'entreprises, …).
- Gérer la mise en œuvre des actions en s'entourant d'experts, de consultants sur une thématique précise.
- Assurer la relation avec les partenaires techniques et financiers (organisation de Comités de Pilotage, …).
- Informer et communiquer sur le réseau (élaboration d'une newsletter, veille régulière, animation d'une plate-forme collaborative,…).

Assurer le suivi de l'activité et évaluer les actions du réseau

- Assurer le suivi de l'activité du réseau et le cas échéant du taux de participation des membres du réseau (indicateurs, tableaux de bord).
- Assurer le suivi du budget et en réaliser des bilans.
- Faire un état d'avancement des travaux et analyser les échecs et les succès.
- Evaluer les actions et leur impact.
- Rendre compte : validation du plan d'action, bilans intermédiaires et évaluation annuelle.

Les modalités d'animation du réseau

Groupes de réflexion ou groupes d'analyse des pratiques : réunions de mutualisation permettant des temps de réflexion, d'analyse et d'enrichissement des pratiques mises en œuvre par les établissements et organismes de formation.

Groupes de « formation de formateurs » : Organisations de sessions de formation pour les responsables et/ou formateurs des organismes de formation membres du réseau.

Groupes de travail : réunions permettant notamment la production d'outils communs à la construction et à l'évolution de l'offre de formation (cahiers des charges des offres de formation, outils de positionnement des compétences acquises et à acquérir…).
Les groupes sont constitués en fonctions des objectifs recherchés et en fonction du positionnement de l'offre de formation des établissements et organismes (Programme et spécialisation de la formation, public visé, niveaux des formations enseignées, certifications visées, origine des financements…).

Réunions plénières : Organisation d'une à deux réunions par an pour informer sur le fonctionnement du réseau et des actions mises en œuvre, présenter les thèmes des travaux à mener en fonction de la politique de formation et des objectifs fixés de la Branche.

Ces rencontres se dérouleront au niveau national. Elles sont l'occasion de faire vivre le réseau, de créer une identité commune. Elles se dérouleront également au niveau territorial. Elles sont l'occasion de faire intervenir les antennes régionales de la Branche, les partenaires, d'organiser des visites et faire intervenir les entreprises.

Les principes de la démarche qualité

L'animation du réseau est fondée sur une démarche qualité.

Cette démarche vise :

- Le renforcement du travail en réseau.
- L'harmonisation des pratiques.
- La garantie d'une offre de formation de qualité et professionnalisante.
- La constitution d'une « boîte à outils » commune.

L'organisation en réseau doit être un gage de qualité pour les entreprises et les salariés de la Branche. Mais elle doit également permettre de répondre aux attentes et besoins des organismes de formation par la mise à disposition de méthodes et moyens adaptés visant l'accompagnement et le renforcement de leur dispositif et actions de formation.

Cette démarche qualité propose un cadre commun à partir duquel va s'élaborer le dispositif d'évaluation comprenant deux volets : l'évaluation de la formation et l'évaluation du dispositif global sur les parcours professionnels, l'insertion et la professionnalisation de la Branche du Recyclage.

Cette démarche doit permettre à l'ensemble des acteurs de la formation d'accroître et/ou améliorer leurs offres et services, d'identifier leurs points forts et leurs points faibles et le cas échéant, de décliner les actions d'amélioration dans un outil de progrès personnalisé proposé et animé par le porteur du réseau.

Pour accompagner l'application de la démarche, des méthodes et outils sont proposés dans le cadre de deux dispositifs d'évaluation.

L'évaluation de la Formation

Evaluer un dispositif ou une action de formation, ce n'est pas évaluer seulement les apprentissages mais bien évaluer tous les effets attendus. C'est pourquoi il convient d'élaborer ce dispositif en tenant compte des différents niveaux d'évaluation, réalisés à des temps différents, par des acteurs différents.

- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires/apprenants.**

Objectifs : Mesurer le niveau de satisfaction des formés. Donner une vision globale de la formation et informer sur les conditions de la prestation afin d'en améliorer le contenu et la forme.

- **Evaluation des acquis pédagogiques.**

Objectif : Mesurer les acquis *(connaissances, savoir-faire)* des stagiaires/apprenants en fonction des objectifs pédagogiques à atteindre.

- **Evaluation du transfert en situation professionnelle.**

Objectifs : Mesurer la mise en œuvre, l'application, des acquis issus de la formation en situation de travail. L'évaluation permet également de mesurer l'évolution professionnelle de l'apprenant/stagiaire et l'efficience de la formation (objectifs initiaux de la formation/efficacité en situation professionnelle réelle).

- **Evaluation en termes de résultats pour le service ou l'entreprise**

Objectifs : Dans le cadre d'une formation-action, mesurer les effets de la formation sur les résultats de fonctionnement d'une unité de travail, sur l'évolution des performances ou de la production.

L'évaluation du dispositif de professionnalisation

La démarche qualité s'appuie également sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation des effets de l'offre de formation globale sur les parcours professionnels, l'insertion et la professionnalisation de la Branche du Recyclage. Le dispositif s'inscrit dans une logique d'articulation entre l'emploi et la formation.

Objectifs : Mesurer l'impact des formations sur le devenir des bénéficiaires dans la branche du Recyclage. L'évaluation porte donc sur la place et l'intervention du dispositif global de formation dans le processus de professionnalisation des bénéficiaires. A l'issue des évaluations du dispositif le réseau et ses partenaires (Branche, OPCA..) disposent d'analyses sur l'adéquation entre les formations proposées et l'insertion professionnelle mais également de pistes d'évolution et d'amélioration.

Documentation

FEDEREC, rapport annuel d'activité, 2012.

FEDREC , données issues des enquêtes réalisées en 2011 sur la fin de l'année 2010.

UNISTATIS –Pôle emploi, données relatives aux établissements et aux salariés – 2010.

INSEE-REE (répertoire des entreprises et des établissements SIREN), données relatives aux entreprises au 1er janvier 2010.

Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles , L'observatoire statistique de FEDEREC, données 2012

Ambroisse Bouteilles & Associés et BIPE, « Contrat d'études prospective du secteur des entreprises du recyclage », Rapport final du 29 mars 2010

Observatoire prospectif du commerce, « Panorama de Branche, Industries et commerce de récupération », 2010

Convergences n° 48, Le secteur du recyclage en Poitou-Charentes – Publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation - Décembre 2012

Sites

Fédération des entreprises du recyclage
www.federec.org

Observatoire prospectif du commerce
www.opcommerce.org

Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie
www.arftlv.org

Tous droits réservés. 2013

Crédits photos Stéphane COLIN, Laurent FAU, JM SOUDERE